



Nationalité française par répudiation

Par **adama5**, le **04/01/2014** à **21:19**

Bonjour, rnJ'aimerais savoir s'il me serait possible de récupérer ma nationalité française. rnJe suis née française en 1963 mais je l'ai perdue alors que j'étais mineure à l'âge de 14 ans. En effet, nous sommes rentrés en Algérie en 1977 et mon père m'a fait perdre ma nationalité alors que j'étais mineure. On m'a dit au niveau de l'ambassade de France en Algérie que c'était une répudiation. On m'a fait comprendre que c'était plus grave de répudier la nationalité que tout simplement demander à la perdre. Donc, vu ma situation quelles sont mes chances de la récupérer? Si les chances sont de mon côté, pouvez vous me préciser quelles seront les démarches nécessaires à entreprendre pour la récupérer. rnMerci!

Par **aguesseau**, le **05/01/2014** à **00:15**

bsr, rnétant mineure vous avez suivi le choix de nationalité de vos parents. rn pour être réintégré dans la nationalité française, une des conditions est la résidence en france. rnet la décision de réintégration est une décision discrétionnaire de l'administration française. rn comme vous êtes algérienne depuis plus de 35 ans et que vous vivez en algérie depuis 37 ans, vous avez peu de chance d'obtenir satisfaction car vous n'avez plus de liens avec la france. rncdt